

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 20 décembre 1955 et 23 avril 1956) ENTRE LE CANADA  
ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ÉTENDANT AUX EMPLOYÉS CANADIENS  
DES FORCES ARMÉES DES ÉTATS-UNIS AU CANADA LA PARTICIPATION  
À LA LOI CANADIENNE SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

I

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur  
du Canada aux États-Unis d'Amérique*

Le Secrétaire d'État présente ses compliments à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Canada et a l'honneur de se référer aux démarches faites par le Gouvernement canadien en ce qui concerne l'extension de la Loi canadienne de l'assurance-chômage aux employés canadiens des Services armés des États-Unis au Canada. Le Gouvernement canadien a demandé avec instance que cette mesure soit envisagée favorablement. Son intervention la plus récente a consisté en l'Aide-Mémoire du 14 juin 1955 par laquelle Monsieur l'Ambassadeur a demandé où en étaient les choses à cet égard.

Après consultation avec le Ministère de la Défense, il a été décidé que l'application de la Loi sur l'assurance-chômage aux employés locaux des Services armés des États-Unis permettra à ces employés de bénéficier des mêmes conditions d'emploi et de travail que les autres employés travaillant au Canada. Le Ministère de la Défense est d'avis que les Services armés des États-Unis au Canada devraient participer à ce programme d'assurance-chômage au bénéfice de leurs employés canadiens. Toutefois, pour des considérations d'ordre budgétaire, l'adhésion aux termes de la Loi ne pourra entrer en vigueur que le 1<sup>er</sup> juillet 1956.

Le Secrétaire d'État note que la participation des États-Unis à ce programme présuppose l'assentiment et du Gouvernement des États-Unis et du Gouvernement du Canada. En conséquence, la présente Note peut être considérée comme constituant de la part du Gouvernement des États-Unis une déclaration de son désir, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, de participer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956, au programme canadien d'assurance-chômage pour le bénéfice des Canadiens employés au Canada par les organismes de défense des États-Unis.

Département d'État

Washington (D.C.)

Le 20 décembre 1955